



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 47521

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la controverse entourant le film "Tomboy". Diffusé dans le cadre du programme "école et cinéma" qui entend mener un travail de sensibilisation et de formation au cinéma comme art auprès du très jeune public, ce film - qui raconte l'histoire d'une fillette de dix ans se faisant passer pour un garçon - est projeté devant des élèves de CE2, CM1 et CM2. Sachant que des parents s'interrogent sur l'intérêt de traiter du thème de l'identité sexuelle pour des enfants de huit à onze ans et que des pédopsychiatres pensent que "cela revient à exposer des plus jeunes à des questionnements qui ne sont pas les leurs", elle lui demande s'il ne serait pas nécessaire dorénavant de faire en sorte que la commission de sélection des films compte des pédopsychiatres.

Texte de la réponse

Réalisé par Céline Sciamma, le film Tomboy (garçon manqué, en anglais) est entré au catalogue d'École et cinéma en 2012 après avoir été retenu par l'instance nationale École et cinéma. L'âge des principaux protagonistes, la question des comportements traditionnellement associés aux filles et aux garçons, les rapports au sein d'un groupe d'enfants de 6 à 10 ans (présence des frères et sœurs plus jeunes), le jeu des acteurs et la manière dont ils sont filmés sont autant d'éléments qui ont conduit la commission nationale de sélection des films d'École et cinéma à l'inscrire au catalogue de ce dispositif pour un public de cycle 3. Réunie à l'initiative du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), cette instance est composée de représentants institutionnels (ministère de l'éducation nationale, ministère de la culture et de la communication), de personnes qui mettent en place et accompagnent le dispositif sur le terrain (professeurs des écoles, conseillers pédagogiques, membres de l'association Enfants de cinéma, exploitants de salles), de représentants d'organismes professionnels dans le domaine du cinéma et d'experts représentant d'autres dispositifs de sensibilisation de la jeunesse au cinéma. Cette instance possède toutes les compétences requises pour opérer cette sélection. Ses membres, comme l'indique l'intitulé du dispositif, sont à la fois des spécialistes de l'école et du cinéma. Ils connaissent particulièrement bien les enfants d'âge scolaire et leurs centres d'intérêt. La sélection des films offre donc les garanties nécessaires.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47521

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 353

Réponse publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 6033